



UR 22



Union Régionale d'Art Photographique de Bretagne

REGLEMENT DU CHALLENGE OPEN DE L'UR22 URAPB 2025/2026

Article 1 : Présentation.

- Le Challenge de l'UR22/URAPB se compose de trois défis, en images projetées monochrome, en images projetées couleurs et en images projetées monochrome et couleurs.
- Ce Challenge est " **OPEN** " pour les membres **des clubs fédérés**. C'est-à-dire que tous les adhérents d'un club peuvent participer.
- Les participants peuvent présenter 3 images dans chaque discipline.

Article 2 : Dispositions pratiques.

2.1 - Support :

- Image Projetée uniquement, trois images par auteur et par défi, en JPG, 1920 x 1920 pixels, 3 Mo maxi et en SRGB
- Contour ou liseré sont acceptés.
- Aucun signe de reconnaissance de l'auteur ne doit apparaître.

2.2 - Thèmes retenus :

- Défi 1 : Image projetée monochrome et/ou couleur : "**Street Photographie**"
- Défi 2 : Image projetée monochrome : "**Transparence**"
- Défi 3 : Image projetée couleur « **Reflets la nuit** »

2.3 - Dates début et fin d'envoi des œuvres :

- Début des compétitions et inscriptions : **Début Septembre**
- Fin des inscriptions, **30 novembre 2025**, pour les IP Monochrome et/ou couleur "**street photographie**"
- Fin des inscriptions, **15 février 2026**, image projetée monochrome : "**Transparence-s**"
- Fin des inscriptions, **30 avril 2026**, image projetée couleurs : "**reflet-s, la nuit**"

2.4 - Droit d'auteur et droit à l'image.

Les participants garantissent les organisateurs du respect de la législation française en vigueur.



UR 22



Union Régionale d'Art Photographique de Bretagne

Article 3 : Enregistrement et téléchargement des photos.

- Comme pour le concours régional IP, l'inscription se fait en ligne sur votre espace compétition.
- Les images restent au niveau régional.
- La photo doit être présentée dans le sens de lecture. Aucune modification ne sera faite par les organisateurs.
- Chaque auteur peut présenter jusqu'à trois images par défi.
- **Concernant les membres des clubs qui ne sont pas adhérents FPF et qui souhaitent participer, les responsables de club (ayant accès à la base concours de la FPF), identifieront les candidats avec un numéro d'adhérent FPF "non cotisé".**

Article 4 : Résultats

4.1 – Jury

- Le jury est composé de trois personnes différentes à chaque défi, choisies par les organisateurs dans les diverses Unions Régionales différentes.
- Les photos sont notées de 6 à 20 pts sur leur ordinateur.
- Les trois jugements effectués, le classement des auteurs apparaît sur le site de l'UR22, avec les notes respectives de chaque œuvre, et l'histogramme des notes attribuées.
- Les décisions du Jury sont sans appel.

4.2 - Classement

- Classement par défi, au total des points attribués par les juges. La meilleure photo sera à la "Une" du site de l'UR jusqu'au défi suivant.
- Classement challenge meilleur club : à l'issue de chaque défi un classement club sera attribué au total des dix meilleures images de chaque club.

Article 5 : Résultats et dotation.

- Les résultats (notes et classement) de chaque défi seront sur le site de l'UR22/URAPB.
- La meilleure photo de chaque défi sera à l'honneur sur le site de l'UR.

Article 6 : Remise des prix.

- La remise des prix s'effectuera lors de l'Assemblée Générale de l'UR22 de l'année suivante par le Président de l'UR22/URAPB.

• Article 7 : Renseignements

- Philippe Hardy, phhardy35@gmail.com